

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE      RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
 TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

DIRECTION DU CADASTRE ET DE LA  
 TOPOGRAPHIE

D É C R E T N° 79/687 du 13/12/79

portant titularisation de Monsieur N'GAMBA Pascal,  
 Ingénieur-Géomètre Principal Stagiaire des cadres  
 de la catégorie A - hiérarchie I des Services  
 Techniques de la République Populaire du Congo

V I S A S :

CAD

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut  
 général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire  
 D.F.P. du Congo ;

(/u l'arrêté N° 2 087/FP du 21 Juin 1958 fixant le  
 règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la  
 République Populaire du Congo ;

(/u le Décret N° 59-45 du 12 Février 1959 fixant le  
 statut commun des cadres des catégories A des Services Techniques ;

(/u le Décret N° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le  
 D. F. régime des rémunérations des fonctionnaires de la République  
 Populaire du Congo ;

(/u le Décret N° 62-97/MF du 5 Juillet 1962 fixant les  
 catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi N° 15-62 du  
 3 Février 1962 fixant le statut général des fonctionnaires ;

(/u le Décret N° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif  
 à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le Décret N° 63-81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant  
 les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires  
 que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses  
 articles 7 et 8 ;  
 C. F.

(/u le Décret N° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant  
 tant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le Décret N° 62-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant  
 les dispositions du Décret N° 62-196 du 5 Juillet 1962 fixant les  
 échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret N° 79-154 du 4 Avril 1979 portant  
 nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret N° 79-155 du 4 Avril 1979 portant  
 nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative  
 Paritaire réunie à Brazzaville le 20 Juin 1979.

.../...

DECRETE :

ARTICLE 1<sup>er</sup>- Monsieur N'GAMBA Pascal, Ingénieur-Géomètre Principal Stagiaire du Cadastre des cadres de la catégorie A -- hiérarchie I des Services Techniques est titularisé et nommé au 1<sup>er</sup> échelon de son grade, indice 830 pour compter du 21 Novembre 1978 A.C.C. néant.

ARTICLE 2<sup>e</sup>- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde et de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 13 DECEMBRE 1979

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Colonel Louis SYLVAEN -GOMA

Le Ministre de l'Aménagement  
du Territoire,

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

B. MOUNDELE-N'GOLLO.-

V. TAMBA-TAMBA.-

Le Ministre des Finances

H. LOPES.-

AMPLIATIONS

- DGT/FP ..... 2
- D. F. - Solde ..... 2
- C. F. .... 1
- Cadastre B/Ville ..... 2
- Intéressé ..... 1
- Bureau du Courrier .... 1
- Archives ..... 2.